

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
11/9/32
DOSSIER N°5987**

SUBVENTION AUX RELAIS PETITE ENFANCE

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Isabelle PENICAUD
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Valérie SIMONET à Thierry GAILLARD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : SUBVENTION AUX RELAIS PETITE ENFANCE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-11/9/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder des subventions de fonctionnement aux Relais Assistantes Maternelles détaillées ci après pour un montant total de **49 6323,67€** ;

- DUN LE PALESTEL (RPE « P'tits loups et nounous ») **3 128,75 €** ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, M. Laurent DAULNY (ayant donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE), Elus CC Pays DUNOIS

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- GUERET (RPE du Grand Guéret) **11 571,04 €** ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Armelle MARTIN, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Eric BODEAU (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), M. Philippe BAYOL, Elus CA du Grand Guéret

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- BOUSSAC (RPE « Tagadam ») **3 331,56 €** ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Marie-Christine BUNLON (ayant donné pouvoir à M. Valéry MARTIN), M. Franck FOULON, M. Nicolas SIMONNET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE), Elus CC Creuse Confluence

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- GENOUILLAC (RPE « Louloubus ») **4 964,16 €** ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), M. Guy MARSALEIX, Elus CC Portes de la Creuse en Marche

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- BOURGANEUF (RPE « ABRACADARAM ») : **8 480,23 €** ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, M. Thierry GAILLARD, Elus CC Creuse Sud-ouest

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- LA SOUTERRAINE (RPE « Le repaire des bambins ») **4 678,73 €** ;

- AUBUSSON (RPE « Roul'Doudou ») **8 853,57 €** ;

- AUZANCES (RPE « AGIR ») : **4 615,63 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, les lignes D F chapitre 65 article 657348 référence fonctionnelle 411 - PMI 3.5 ASSMAT SUB et D F chapitre 65 article 65748 référence fonctionnelle 411 - - PMI 3.5 ASSMAT REL.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions et les avenants joints en annexe, liant le Conseil départemental aux structures concernées.

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président, en l'absence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET